

Département des Ressources Humaines
Service Développement RH

SDevRH/JYB/RM/MA N° 2024 – 72

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 27 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.

DECIDE

Article unique - Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des IE n°3 BAP A-B-C-D non affecté est composé comme suit :

Présidente : Mme Marie-Stéphane AIGROT
IEHC - Inserm

Experts : Mme Céline BESSON
IEHC - Inserm

Mme Elisabeth DAVENAS
IRHC - Inserm

M. Karim DORGHAM
IRHC - Inserm

Mme Françoise MERCIER-NOME
IEHC - Inserm

M. Pascal NICOLE
IR – Inserm

M. Christophe ORVAIN
IEHC – Inserm


**Membre des instances
D'évaluation** :

M. Adrien LALOT
IECN - Inserm

Fait à Paris, le 17 avril 2024

Pour le Président-Directeur Général,

Le Directeur des Ressources Humaines,


101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13
Tél. +33 (0)1 44 23 60 00

Nicolas PESNEL